

Collecte au porte à porte *DES OBJETS ENCOMBRANTS*

LE VENDREDI 15 OCTOBRE 2021

*Pour les communes de : Pierrefitte, Ville sur Illon, Dompaire et
Damas et Bettegney.*

Madame, Monsieur,

Le SICOTRAL vous propose une collecte d'objets encombrants * métalliques et non métalliques le vendredi 15 octobre 2021.

***Un déchet encombrant est défini comme étant un déchet provenant de l'activité domestique dont le poids, le volume ou la typologie, ne permet pas de le transporter dans un véhicule de tourisme.**

Si vous êtes intéressé par cette collecte, merci de vous inscrire avant le vendredi 1^{er} octobre 2021 au SICOTRAL par mail ou par téléphone en indiquant votre adresse exact et la nature de vos déchets.

Afin que la collecte se passe dans de bonnes conditions, merci de prendre en compte ces quelques indications :

- Ne pas laisser le jour de la collecte des objets non destinés à la collecte,
- Les objets doivent être déposés la veille du jour de collecte, bien en vue, en bordure de propriété. Cette collecte s'effectue avec une grue, merci de ne pas déposer les objets sous des fils téléphoniques, obstacles situés en hauteur ou contre une murette.
- Les déchets doivent être présentés de façon ordonnée, afin d'occuper un espace public aussi faible que possible. Ils doivent être facilement collectables.

Les objets acceptés :

Meubles :	En bois, en plastique, en ferraille : armoire, commode, sommier, lit, matelas, table, chaise, salon de jardin, transat, meuble d'appoint, canapé, fauteuil, buffet, panneau aggloméré.
Bois :	Poutre, palette, planche, portail, volet, porte, encadrement de fenêtre (sans vitre).

Ferraille	Tôle, barbelé, grillage, vélo, tondeuse, motoculteur, baignoire en fonte, fourneau, tubage inox, porte, portail, volets.
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques	Réfrigérateur, congélateur, lave-vaisselle, four, gazinière, hotte, lave-linge, sèche-linge, chauffe-eau, radiateur.
Encombrants	Baignoire en fibre, bac de douche en plastique.

Les déchets qui ne seront pas collectés :

- Les ordures ménagères ;
- Les matériaux secs recyclables (verre, cartons, plastiques, métaux issus des emballages, journaux-revues-magazines,...) ;
- Les cartons ;
- Les déchets verts (tontes, branches, feuilles,...) ;
- Les cendres, les sciures et les copeaux
- Les déchets toxiques (pots de peinture même vides, batteries, produits chimiques, inflammables ou explosifs, ...) ;
- Les autres déchets dangereux, coupants, tranchants ou spécifiques (huiles usagées, solvants, piles, batteries, baies vitrées, grands miroirs, déchets médicaux et hospitaliers, médicaments, ...) ;
- Les carcasses de voiture;
- Tous les pneus (tracteurs, voitures, camions, ...) ;
- Les corps creux (bouteilles de gaz, extincteur, bouteilles sous pression, bombes aérosols,...) ;
- Les gravats, grosses pierres, carreaux plâtre, la faïence comme les lavabos ou les bidets, ... ;
- L'amiante, y compris le fibrociment ;
- Les traverses de chemin de fer.

Le règlement de cette collecte est consultable en mairie et sur le site internet du SICOTRAL.